

PROGRAMME PROVISOIRE

Horaires : 8h30 - 18h30

8h30 - 9h00 :

Accueil des participants

9h00 - 9h15 :

Mot d'accueil

9h15 - 10h15 : Le Métier d'Avocat Mandataire d'Artistes-Auteurs

10h15 - 11h15 : Autoproduction et Identité Professionnelle de l'Artiste Auteur : Regards croisés en Droit Social, Fiscal et des Sociétés

11h15 - 11h30 :

Pause

11h30 - 12h30 : Contentieux du Droit Musical : Originalité, Contrefaçon et Défense des intérêts en présence

12h30 - 14h00 :

Pause déjeuner

14h00 - 15h00 : Web 3.0 : NFT, Blockchain, Métadonnées et Intelligence Artificielle : des perspectives pour l'industrie musicale ?

15h00 - 16h00 : Le cycle de vie des catalogues musicaux : de la valorisation à la transmission

16h00 - 16h15 :

Pause

16h15 - 17h15 : Synchronisation Musicale : Le placement de musique à l'image à l'épreuve du Droit

17h15 - 18h15 : La Pratique des Contrats Musicaux : entre Complexité et Pluridisciplinarité

18h15 - 18h30 :

Clôture de la journée